



Faire appel 1 mois ferme vol portable

Par **fertato76**, le **20/01/2013** à **19:03**

Bonsoir, mon cousin a été condamné à un mois de prison pour un vol de portable. Il n'a rien dit n'a pas assisté au procès. Il est majeur vient de terminer sa formation. Il a reçu par huissier un courrier disant qu'il avait été condamné à un mois de prison ferme. Il veut faire appel, peut-il éviter la prison?
Merci de m'aider.

Par **citoyenalpha**, le **21/01/2013** à **05:31**

Bonjour

l'incarcération n'est point appliquée pour une peine d'emprisonnement à 1 mois ferme.

Votre cousin sera convoqué par le JAP pour déterminer les modalités d'exécution de sa peine.

Si votre cousin n'a pas assisté au procès c'est de sa responsabilité. Le tribunal n'aurait pas statué sans s'être assuré qu'il avait été mis en mesure de connaître la date d'audience.

Il peut faire appel dans un délai de 10 jours suite à signification de son jugement. L'assistance d'un avocat est obligatoire.

Restant à votre disposition

Par **fertato76**, le **21/01/2013** à **19:47**

bonsoir citoenalpha,

Merci de m'avoir répondu, je me permets de vous poser une autre question; est-il judicieux de faire appel? sachant qu'il recherche du travail après avoir terminé et réussi sa formation.

Risque t-il la même peine voire pire à l'appel,

Merci encore de m'avoir répondu

Par **citoyenalpha**, le **22/01/2013** à **15:15**

Impossible de répondre à cette question. Les peines prononcées dépendent des faits, des antécédents judiciaires du prévenu et de sa personnalité.

Restant à votre disposition.